



Services de l'approvisionnement et des contrats
 30, rue Victoria
 Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Par la présente, la Demande d'offre à commandes est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commandes restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
1	30 août 2018
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECAT-RFSO-18-0208	
Titre :	
Services de rédaction et de révision anglaises et de révision et de révision comparée françaises	
Date de clôture de la demande d'offre à commandes :	
2 octobre 2018 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité de l'offre à commandes:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de :	N° de tél. :
Ashley Tran	819-939-1469

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commandes concernant le Services de rédaction et de révision anglaises et de révision et de révision comparée françaises qui porte le numéro ECAT-RFSO-18-0208 datée du 20 août 2018 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 1

Question

Est-ce qu'une compagnie de l'Inde peut participer à cette demande?

Réponse

Toute personne ou entité est libre de soumettre une offre en réponse à cette demande d'offre à commandes. Concernant l'évaluation des offres, veuillez-vous référer à la sous-section 4.1.1 de la Partie 4 de la demande d'offre à commandes.

2.2 Question n° 2

Question

La section 6.02 de l'Énoncé des travaux de la demande d'offre à commandes stipule que l'entrepreneur « doit pouvoir travailler le soir et pendant le week-end au besoin. »

La section 5.02 de la Partie 6 de la demande d'offre à commandes stipule que « L'offrant doit être disponible pour commencer les travaux pendant un scrutin dans les 48 heures suivant l'avis écrit qu'une commande subséquente sera passée. »

Est-ce l'intention d'Élections Canada que les rédacteurs soient sur appel 24/7? Si non, est-ce que la Couronne pourrait clarifier quand ces périodes de réponse rapide seront requises?

Réponse

Élections Canada n'exigera pas des offrants qu'ils soient sur appel 24/24. Élections Canada enverra des demandes de travaux avec un préavis raisonnable, mais il est possible que le travail doive être terminé le soir ou le week-end.

2.3 Question n° 3

Question

La section 8.02 de l'Énoncé des travaux de la demande d'offres à commandes stipule que « l'entrepreneur pourrait se voir demander d'effectuer les travaux à l'ACEC. Dans ce cas, le responsable technique fournira un avis minimum de trois heures à l'avance. »

Est-ce l'intention de la Couronne d'exclure les offrants qui ne vivent pas dans la région de la capitale nationale? Si non, est-ce que la Couronne accepte la vidéo conférence comme équivalent?

Réponse

Ce n'est pas dans l'intention d'Élections Canada d'exclure les offrants qui résident à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Si cela prend à l'offrant plus de trois heures de temps pour se rendre à l'ACEC ou en revenir, son lieu de résidence est à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Montréal et Kingston ne sont pas dans la région de la capitale nationale mais à moins de trois heures de route et sont donc acceptables comme lieux de résidence. La vidéo conférence est acceptable, mais dans les conditions déterminées par le responsable technique.

2.4 Question n° 4

Question

Le paragraphe 1.3.1 stipule qu'« Élections Canada a l'intention d'octroyer un minimum de 5 offres à commandes pour chaque... [catégorie] »

Si l'intention est d'avoir un rédacteur disponible 24/7 et de multiples contrats alloués, est-ce l'intention de la Couronne d'avoir un emploi du temps avec un ou deux entrepreneurs pour couvrir des périodes de travail alternées pour la période exigée?

Réponse

Non. Élections Canada n'utilisera pas de périodes de travail alternées.